



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg



25030837

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

25 FEV. 2025

**Greffe
Pour le Greffier**

N° d'entreprise : **0475 409 470**

Nom

(en entier) : **DAMNET sc agréée**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative Agréée**

Adresse complète du siège : **Route de Louvain-la-Neuve, 6 / 14
5001 Belgrade**

Objet de l'acte : Mise à jour des Administrateurs suite à 2 Assemblées extraordinaires et fin d'un mandat de gestion journalière

Composition du Conseil d'administration :

Modifications au 22/10/2024 :

-Mr LECOCQ Jean est élu comme administrateur pour 3 ans;

-Mr POCHET Kevin est élu pour un mandat de 3 ans;

Modification au 18/02/2025 :

L'Assemblée générale acte la démission comme administrateurs avec fin de mandat ce jour de d'Eric DEVUYST, Yves CLAESSENS, Jérémie TURBANG, Lionel HUYGEN et Jean-Valéry DUVIEUSART

L'Assemblée générale élit comme administrateur: Jean-François COUTELIER, Philippe LESNE et Pierre-André RULMONT.

Le Conseil d'administration est dès lors composé de 5 personnes : COUTELIER Jean-François, LECOCQ Jean, LESNE Philippe, POCHET Kevin et RULMONT Pierre-André.

L'Organe d'administration réuni ce 18 février 2025.

1. **Elit :**

Philippe Lesne, Président

Jean-François Coutelier, Administrateur délégué chargé de la gestion journalière.

Le mandat de gestion journalière de Fabrice Massin a pris fin le 2 octobre 2024.

2. Définit le mandat de gestion journalière de Jean- François Coutelier comme suit :

Le Conseil d'administration délègue à son administrateur délégué, à partir du 18 février 2025, les pouvoirs les plus étendus dans le cadre de la gestion quotidienne et la mise en œuvre des orientations définies et décidées en assemblée générale et conseil d'administration.

Il peut agir, dans le cadre de l'exécution des dépenses courantes prévues au budget ordinaire :

-seul jusqu'à concurrence d'un montant de 150.000 €;

-pour un montant supérieur à 150.000€, la signature conjointe d'un administrateur externe ou d'un membre habilité est requise.

Dans ce cadre, l'administrateur délégué peut réaliser au nom de l'entreprise tout type de démarche juridique et administrative et notamment:

a. Signer valablement au nom de la société tous actes, pièces et correspondances,

b. Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires pour quelque cause que se soit ; retirer toutes sommes ou valeurs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



consignées ; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir.

c. Faire ouvrir, au nom de la société, tous comptes en banque ; signer, négocier et endosser tous effets de paiement, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires ; accepter et avaliser toutes traites ; prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus.

d. Requérir toutes les inscriptions ou modifications au Moniteur belge, au registre du commerce et à la Banque Carrefour des Entreprises.

e. Représenter la société devant toute administration publique ou privée.

f. Retirer, au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile, les lettres, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts, signer toutes pièces ou décharges.

g. Signer valablement au nom de la société tous actes, pièces et correspondances concernant la nomination et la révocation des agents, employés et salariés de la société, la détermination de leurs attributions, rémunérations, traitements et salaires.

3. Confirme le mandat de gestion de Anne-Françoise Rulmont du 20/12/2022, publié au Moniteur belge du 11 janvier 2023.

Namur, le 21/02/2025

COUTELIER Jean-François

Administrateur-délégué